

RAPPORT PRESENTE AU CONSEIL MUNICIPAL

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant que :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter, après un point sur le contexte économique et financier, les grandes orientations budgétaires pour 2024.

Ces orientations seront traduites dans le budget primitif qui sera soumis à votre approbation lors du prochain Conseil municipal.

I Contexte économique, financier et budgétaire

Alors que les tensions inflationnistes diminuent la situation économique reste incertaine (A), la situation budgétaire de Champagne sur Oise reste tendue mais se stabilise (B).

A/ Un contexte international et national incertain

1) Une situation économique qui se stabilise

Un environnement économique qui reste peu lisible

L'économie mondiale a été solide face aux tensions affectant les conditions de production dans le monde et ce malgré un contexte de resserrement des politiques monétaires dans le but de maîtriser l'inflation et les tensions financières (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt). Les pressions inflationnistes qui affectaient l'économie mondiale en 2022 (coût de l'énergie, difficultés d'approvisionnement) se sont ainsi nettement atténuées depuis plusieurs trimestres même si certaines persistent et s'accroissent notamment pour la production de pétrole, avec les événements géopolitiques au Moyen-Orient liés à l'attentat du 7 octobre 2023.

Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés.

La volatilité des prix du pétrole a eu un effet direct dans l'économie mondiale effaçant en partie le reflux inflationniste sur les produits alimentaires.

Plusieurs incertitudes continuent de peser sur la trajectoire mondiale avec les effets de la transmission du resserrement monétaire à l'économie réelle, des tensions géopolitiques pouvant entraîner de nouveaux chocs sur les cours internationaux de l'énergie ou des matières premières (conflits en Ukraine et au Moyen Orient).

Toutefois, le FMI a laissé inchangée sa prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial pour 2023 à 3% mais a abaissé celle pour 2024 à 2,8% (La croissance mondiale s'était élevée à 3,5% en 2022).

Dans cette perspective la croissance de la zone euro s'est effondrée de 3.5 % en 2023 à 0.8 % en 2022 une progression prévue à 1.4 % en 2024 (Source : FMI).

Pour faire face aux pressions inflationnistes, un resserrement monétaire a été opéré par la BCE permettant une désinflation de l'économie qui atteindrait 5.8 % en 2023 après une flambée à 8.4 % en 2022.

En France la croissance annuelle s'élèverait à +0,9 % en 2023 malgré une baisse de la consommation des ménages et après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021). Les différents chocs devraient amener à un ralentissement de la croissance en 2024 à 0.9 % selon la banque de France alors que le gouvernement vise 1.4 %.

Après une légère baisse de l'inflation en 2023 à 4.9 % après 5.2 % en 2022, le processus de désinflation engagé permet de viser 2.6 % en 2024 grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

La croissance économique nationale s'est montrée plus forte qu'attendu sur fonds de dynamisme du commerce extérieur et portée par une consommation des ménages qui a également connu un rebond favorable suite à la progression de la consommation alimentaire. Si la France a connu un taux de chômage historiquement bas en 2023, à 7.2 %, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient contribuer à un ralentissement de l'emploi, selon la banque de France le taux de chômage pourrait ainsi augmenter à 7.4 % à horizon 2024. Dans ce même sens l'investissement des ménages a poursuivi son recul, affecté par le renchérissement des crédits immobiliers. L'emploi a quasiment stagné (+0,1 % entre fin mars et fin juin) après plusieurs trimestres consécutifs de hausses soutenues.

Une situation économique régionale en ralentissement¹

Caractérisé par un moindre dynamisme dans le secteur des services marchands, et surtout une baisse d'activité dans la construction, le marché de l'emploi se stabilise à 6.7 % de chômage après une baisse continue depuis plusieurs années. Toutefois les situations sont contrastées car si le taux de chômage reste le plus bas à Paris (5,5 %) et les Hauts-de-Seine (5,7 %). Il reste inférieur à celui de la région dans l'Essonne (6,2 %), dans les Yvelines (6,3 %) et en Seine-et-Marne (6,5 %). Il lui est supérieur dans le Val-de-Marne (7,0 %), le Val-d'Oise (7,8 %) et en Seine-Saint-Denis où il se situe à 10,0 %.

Le nombre d'entreprises créées reste en progression (+2.2%) dans tous les secteurs mais particulièrement dans le commerce et la restauration. A l'inverse le nombre de logements commercialisés est en forte baisse depuis un an -33.5 %, tendance également observée au niveau national (-29.5%). La hausse de la fréquentation touristique hôtelière en Île-de-France est portée par la clientèle non résidente et notamment la clientèle extra-européenne et confirme par cette croissance (+6.4 %) sa première place dans l'activité nationale hôtelière.

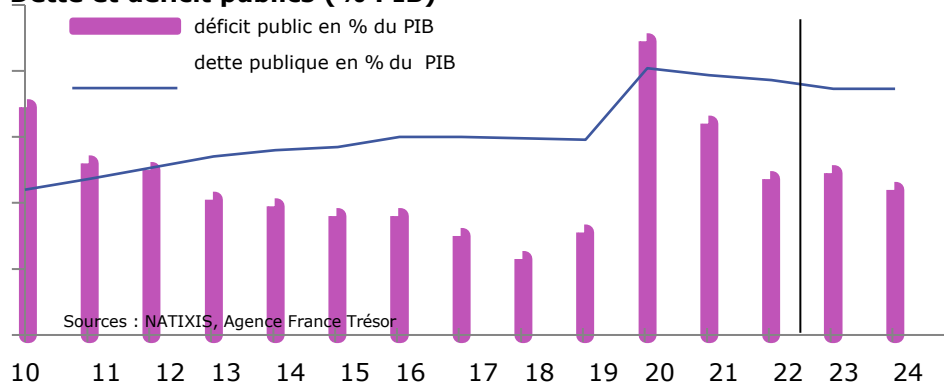
2) Loi de finances 2024 : un redressement incertain des finances publiques

La loi de finances 2024 prévoit une faible diminution du déficit public de -4.9 % en 2023 à -4.4 % en 2024. L'objectif final de la loi de Programmation des Finances Publiques est de repasser sous la barre des 3% en 2027. La loi de finances prévoit la création d'un Haut Conseil des Finances Publiques Locales qui vise à améliorer les relations financières de l'Etat avec les collectivités territoriales.

La dette publique rapportée au PIB se maintiendrait à un niveau élevé après avoir atteint un record en 2020 (114.6 %) et une diminution à 109.7% en 2023, elle atteindrait en 2024 109.7 % du PIB. Malgré une diminution affichée dans la loi de finances de 16 milliards d'économie principalement liés à la fin des dispositifs de soutien à la hausse du coût de l'énergie (sauf pour les collectivités employant moins de 10 ETP pour lesquelles le bouclier tarifaire est maintenu), la trajectoire est lente et insuffisante au regard des standards européens, en comparaison avec celle des autres grands pays de la zone euro. Dans ce même objectif de maîtrise des finances publiques la loi de finances prévoit un échelonnement de la suppression de la CVAE qui ne sera effective qu'en 2027 (compensée le versement d'une fraction de TVA).

De surcroît la charge de la dette qui pèsera de manière plus importante avec la hausse des taux d'intérêt exigera des mesures structurelles de réduction du déficit public plus importantes afin de rétablir un ratio dette/PIB plus soutenable.

Dettes et déficits publics (% PIB)



- La loi de programmation

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

La loi de programmation prévoit un encadrement des dépenses des collectivités qui devront augmenter de manière limitée à -0.5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle.

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

- Des concours financiers en hausse

Les concours financiers de l'Etat sont en hausse de 1.2 % pour atteindre 105.1 milliards soit un niveau inférieur à celui de l'inflation.

Sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures :

- Augmentation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards € (+0.5 milliard)
- Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024
- le PLF crée une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus
 - Les mesures en faveur de la planification écologique progressent de 7 milliards (rénovation des bâtiments et logements, décarbonation des mobilités, préservation des ressources ...)
 - La hausse de la dotation biodiversité, qui atteindra 100 millions d'euros en 2024
 - Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 et connaissent une forme de verdissement avec l'augmentation de la part fléchée pour la transition écologique :
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
 - Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

Les Prélèvements sur les Recettes de l'Etat constituées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (+320 M€) et du FCTVA diminuent légèrement principalement par l'effet de la fin des mesures exceptionnelles non reconduites (non-reconduction des 430 millions d'euros versés en soutien exceptionnel aux communes face à la croissance des prix de l'énergie).

La seule Dotation Globale de Fonctionnement (27.1 milliards d'euros) est abondée de :

- + 150 millions d'euros pour la Dotation de solidarité rurale
- + 140 millions d'euros pour la Dotation de solidarité urbaine
- + 30 millions d'euros pour la Dotation d'Intercommunalité

Parallèlement le gouvernement a annoncé l'ouverture d'une réflexion pour mettre fin à la complexité de la Dotation Globale de Fonctionnement dès 2025.

- *Ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales*

Le PLF modifie les critères d'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en limitant les effets liés aux variations de populations pour les plus petites communes. Cette réforme pourrait avoir un effet sur Champagne sur Oise mais il est difficile de le mesurer aujourd'hui.

Annoncé depuis plusieurs mois la loi de finances 2024 prévoit une généralisation des budgets verts aux collectivités de plus de 3 500 habitants déjà expérimentés par certaines collectivités. Le principe étant de valoriser les dépenses en faveur des objectifs de transition écologique l'environnement.

De la même manière au moment de la présentation de l'exercice budgétaire réalisé, une annexe budgétaire intégrera « l'Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique » à partir de l'exercice 2024.

Le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint 7,1 milliards € pour 2024, soit une hausse de 6 %, principalement lié à l'intégration dans son assiette des dépenses d'aménagement des terrains.

Le projet de loi prévoit un ajustement des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations pour prendre en compte les récentes réformes fiscales (suppression CVAE).

Ainsi le mode de calcul des indicateurs financiers servant à l'établissement des dotations finit d'évoluer suite aux diverses réformes fiscales et à l'évolution du panier de ressources :

- La fraction de TVA entre dans le panier de ressource pour compenser la sortie des recettes de CVAE.
- Le revenu prit en compte dans l'indice synthétique permettant le calcul de la fraction cible de la DSR sera désormais basé sur la moyenne des 3 dernières années.
- Une garantie de sortie sera accordée en cas de perte de la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La loi de finances 2024 prévoit une importante réforme la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales en augmentant son enveloppe à 100 millions d'euros pour 2024 (41,6 millions € en 2023).

La réforme de la dotation élu local prévoit que la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux est augmentée de 108 M€, elle est réservée aux petites communes rurales (moins de 1 000 habitants).

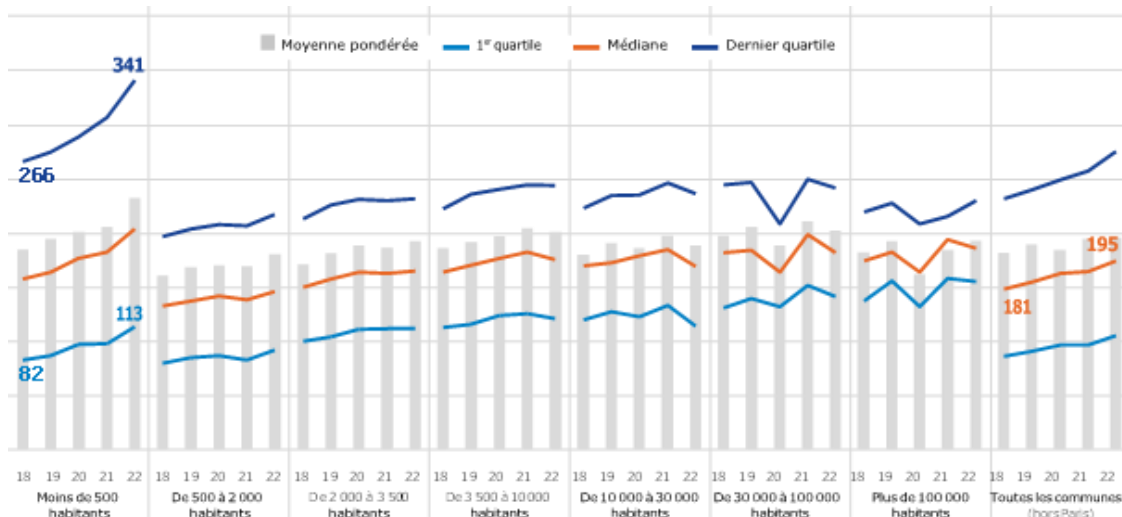
- *Aménagement de la fiscalité des logements sociaux*

Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, le gouvernement propose d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. L'exonération de 15 ans commence l'année suivant l'année d'achèvement des travaux.

3) Une situation financière locale en stagnation

Fonctionnement

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont vu leur situation financière s'améliorer en 2021 et en 2022, leur épargne brute s'étant inscrite en hausse, successivement de 17,1 % puis 2,8 %.



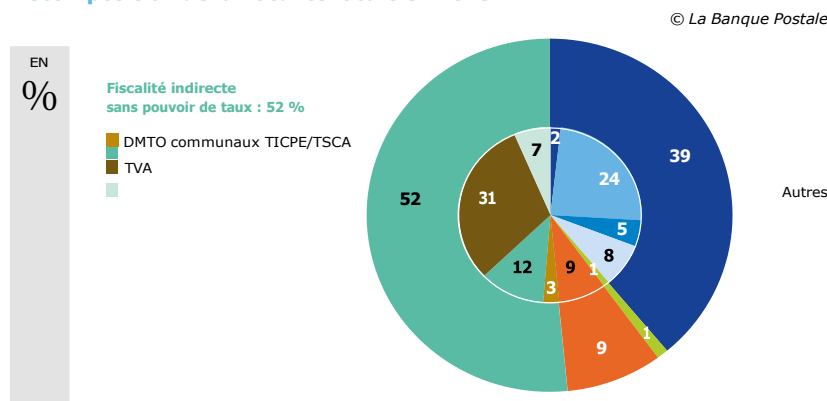
Ainsi en 2022 si l'endettement des collectivités dans leur ensemble s'est poursuivi, l'épargne brute des collectivités s'est inscrite en hausse et leur trésorerie continue d'être abondée.

En 2022, les dépenses énergétiques des collectivités locales se sont élevées à 5,6 milliards d'euros, soit une évolution de + 27,1 % par rapport à 2021 et de manière beaucoup plus sensible pour les communes (+57 € par habitant en moyenne).

En 2023, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,2 % fortement dopées par la revalorisation des bases fiscales (+7.1%). En contrepartie avec une croissance de + 5,8 % les dépenses de fonctionnement enregistreraient leur plus fort taux d'évolution depuis près de 16 ans.

Pour les seules communes en 2022 la hausse des recettes de fonctionnement (+ 5,0 %) a compensé seulement en partie la forte progression des dépenses courantes (+ 5,6 %). Pour l'année 2023, la progression des dépenses de fonctionnement serait quasiment similaire (+5.5 %) en partie en raison des dépenses de personnel en hausse de 4.5 % (revalorisation indiciaires et mesures catégorielles)

Décomposition de la fiscalité locale en 2023



Source : balances DGFiP, REI et prévisions La Banque Postale.

Investissement

En 2022, la hausse des dépenses d'équipement dans les communes (+ 12,9 %) s'explique d'abord par un effet de rattrapage après la crise sanitaire de 2020 (- 17,3 %), mais aussi en grande partie par la hausse des prix entamée dès l'été 2021.

Perspectives 2024

L'effet en année pleine des mesures salariales décidées en 2023 avec l'augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % ajoutée à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter de janvier 2024 porteront à la hausse le niveau des dépenses de fonctionnement. De la même façon à partir de janvier 2024, tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent.

- Fiscalité

Alors qu'en 2023, les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation de leurs bases foncières, en 2024, elle devrait être un peu moindre avec une évolution de l'ordre de 3.9%.

- *Effets de la compensation de la hausse des dépenses énergétiques*

Les charges à caractère général continueraient à évoluer.

Après un premier « filet de sécurité » versé en 2023 (compensation partielle de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation comme de la masse salariale), le second dispositif pour l'année 2023 compense, dans des conditions différentes, une fraction de la seule hausse des dépenses d'énergie. Il sera versé au plus tard le 31 juillet 2024 (Toutes les collectivités locales y sont éligibles à condition qu'elles observent une baisse de plus de 15 % de leur épargne brute en 2023 et qu'elles respectent un critère de potentiel financier). Les collectivités éligibles bénéficieront donc en 2024 d'une dotation (avec possibilité d'acompte) permettant la prise en charge de 50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain (au titre du budget principal et des budgets annexes) et la moitié de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) qui s'était maintenue en 2022, devrait diminuer en 2023 (- 2,6 %). L'épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements de dette) s'élèverait à 6,7 milliards d'euros et permettrait de financer le quart des investissements. Il est à noter que la décruce des intérêts de la dette s'arrêterait en 2023 avec une augmentation de 14,7 % qui s'explique par la nette remontée des taux.

B/ Une situation budgétaire sous tension

1/ Prospective budgétaire

La prospective financière porte sur le seul budget principal pour les années 2023-2025, il s'agit d'une prospective prudente.

Les résultats peuvent évoluer car il s'agit d'un scénario au fil de l'eau. Par précaution, toutes les aides et subventions que la municipalité pourraient percevoir n'ont pas été intégrées au scénario.

1-1/ Eléments de contexte budgétaire relatifs à l'année 2023 :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en faible augmentation de + 0.83 % (+52K€). Ainsi si les dotations versées par l'Etat ont progressé depuis 2022 (+56 K€ ; + 7.49%) qui s'explique par les participations CAF liées à la progression des fréquentations du service enfance, c'est la progression des impositions directes essentiellement constituées par la taxe foncière qui porte l'évolution des recettes (+4.58% soit +156 K€) et compense la baisse des autres produits fiscaux (-5.74% ; -79 K€). De surcroît, les produits des services communaux (+26 K€ ; +4.88%) continuent leur progression continuant leur reprise d'activité qui retrouve leur niveau pré-pandémique.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 se maintiennent (+3 K€ ; + 0.04%). Le volume des dépenses se contient malgré la progression des dépenses énergétiques et diminue très légèrement (-1 K€ ; -0.06%) alors même que la masse salariale a stagné et très faiblement décréue (-1K€ ; -0.02%).

Synthèse de la situation financière 2023

Entre 2022 et 2023, l'évolution de la situation financière s'est légèrement détériorée avec une dynamique des recettes réelles de fonctionnement qui ont progressé (+0.83 %) mais de manière moins importante que les dépenses réelles de fonctionnement (+0.04 %).

En conséquence les niveaux d'épargnes progressent avec une épargne brute qui atteint 888 K€ (+2.89 %) et une épargne nette de 478 K€ (+5.51 %).

CHIFFRES CLES

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	1 146	824	809	863	888
Taux d'épargne brute	18,7%	14,4%	13,3%	13,5%	13,8%
Epargne nette	825	500	441	453	478
Taux d'épargne nette	13,50 %	8,72 %	7,25 %	7,09 %	7,45 %
Capital restant dû au 1/01/N	3 139	3 554	3 233	2 909	4 440
Délai de désendettement	2,7 ans	4,3 ans	4,0 ans	3,4 ans	5,0 ans

Comparaisons avec les autres collectivités de même strate

En euros par habitants	Champagne sur Oise (2022)	Communes de 5000 à 10 000 hbts (2022)
Capacité d'autofinancement	139	203
Autofinancement nette du remboursement des emprunts	58	122
Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 039	1 104
Recettes Réelles de Fonctionnement	1 174	1 246
Dépenses d'équipement	398	353
Dettes / Habitant	800	780

1-2/ Hypothèses retenues pour la prospective 2023-2025

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : + 1.14%

Atténuations de charges : 0 %

Produits des services : +1.21%

Impôts et taxes : : +1.42%

Dotations et participations : -0.39 %

Dépenses de fonctionnement : +1.94%

Charges à caractère général : +2.07%

Charges de personnel : +2.15%

Atténuations de produits : 0.00%

Autres charges de gestion courante : +1.33%

Charges financières : dette actuelle

Investissement

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) atteindrait 6.2 M€ sur la période 2023-2025 avec des recettes d'investissement (hors emprunt) à 3.6 M€. Sur cette même période le volume emprunté s'élèverait à environ 2.5 M€.

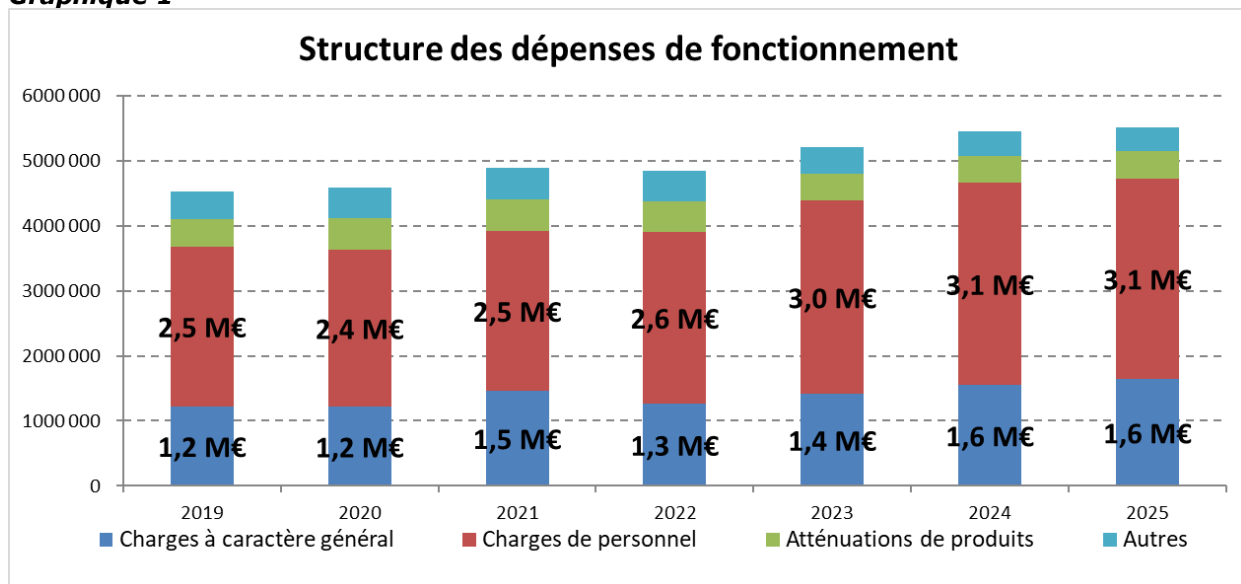
1-3/ Résultats de la prospective : une situation financière sous tension avec un niveau d'épargne en diminution

Pour la période 2023-2025, les recettes de fonctionnement (+ 1.11 %) progressent un peu moins vite que les dépenses de fonctionnement (+1.92 %).

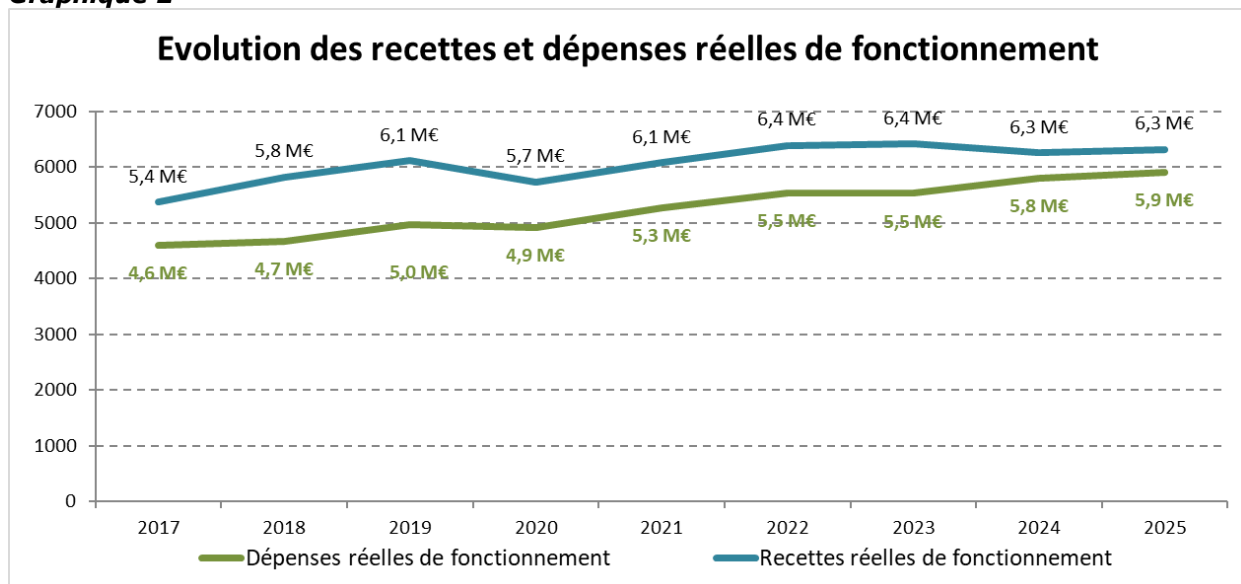
Cette évolution est rétrospectivement moins prononcée sur les dépenses de personnel qui ont progressé de 6.08% entre 2019 et 2022. Ainsi la prospective correspond à un ralentissement de l'évolution entre 2023 et 2025 (+2.15% pour les dépenses de personnel) (**Graphique 1**).

Le renforcement de l'effet ciseaux (rapprochement des dépenses et des recettes de fonctionnement) (**graphique 2**) permettrait de couvrir les amortissements par l'épargne brute dans une moindre mesure (**graphique 3**). Ainsi, en 2025 l'épargne nette deviendrait quasi-nulle (**graphique 4**), ce qui pourrait rendre plus difficile le financement des investissements après remboursement de la dette (**graphique 5**).

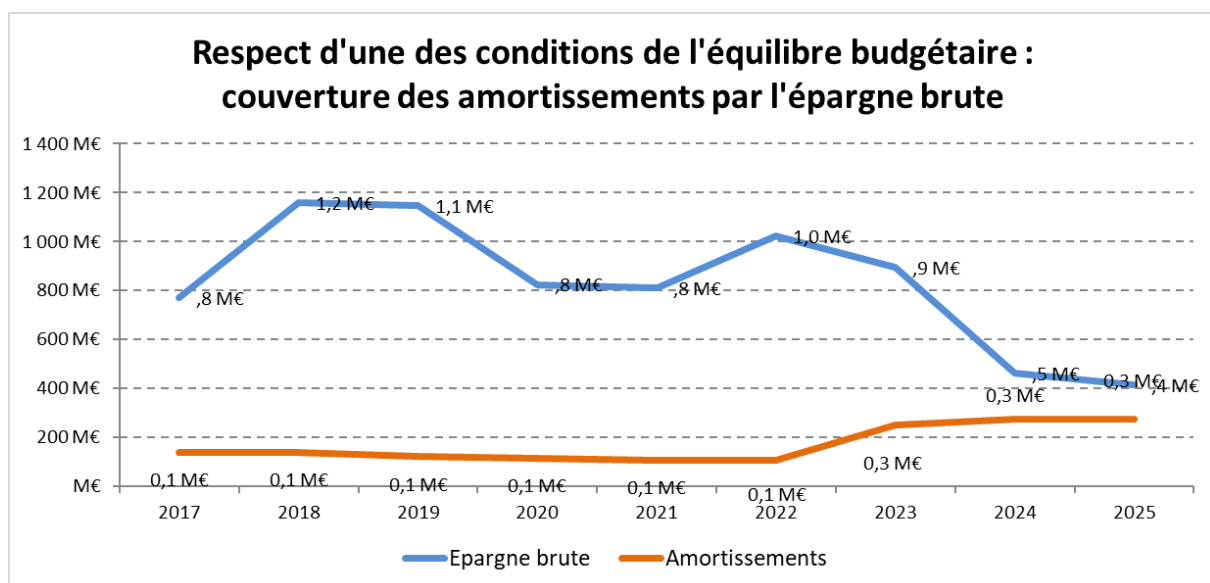
Graphique 1



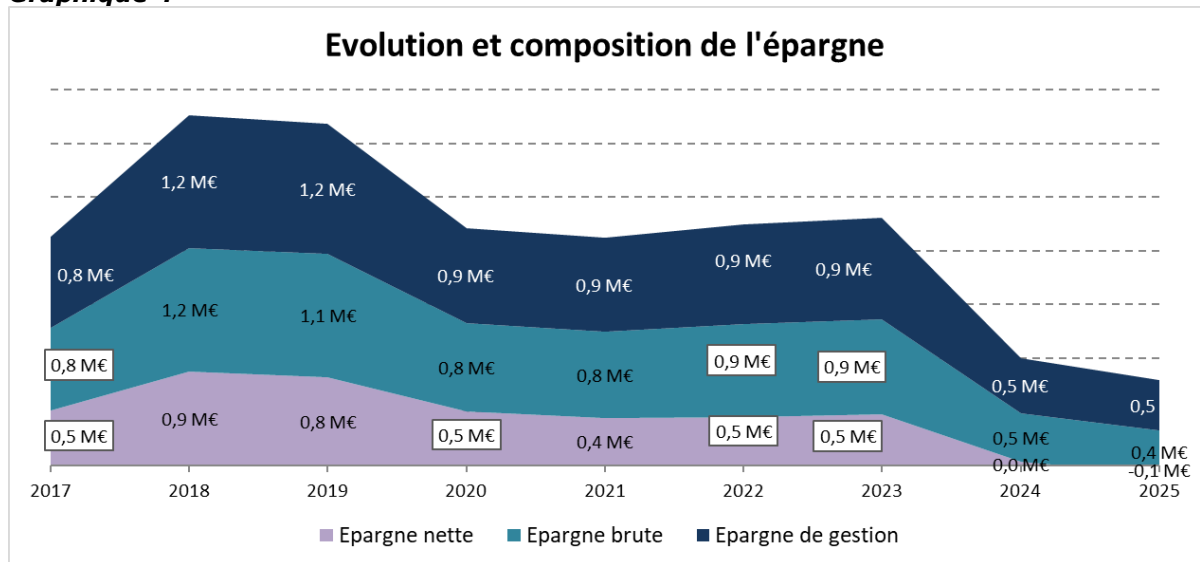
Graphique 2



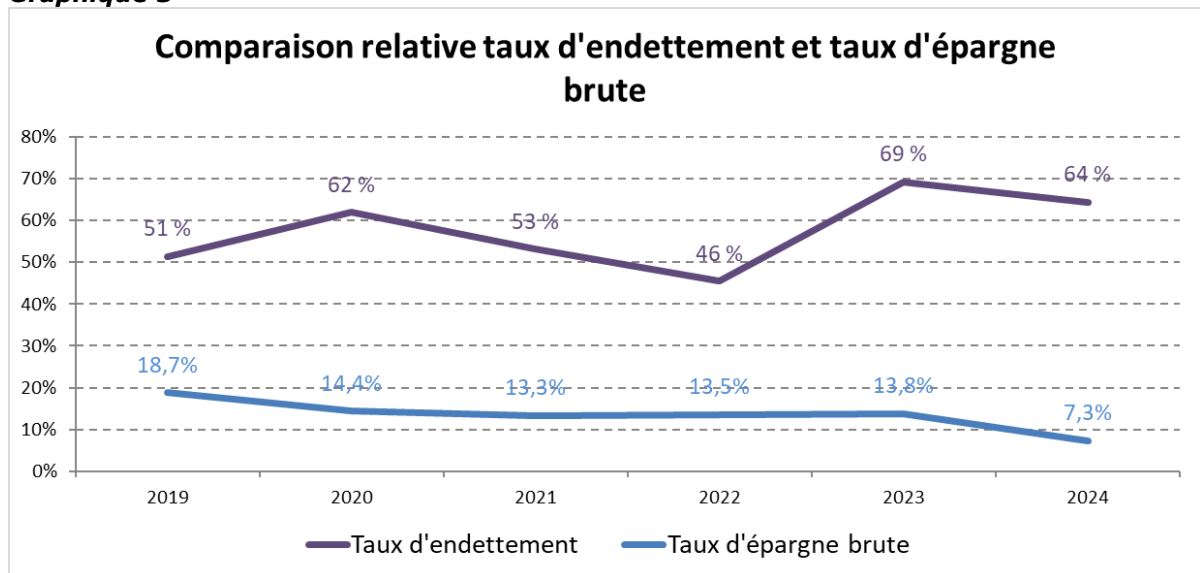
Graphique 3



Graphique 4



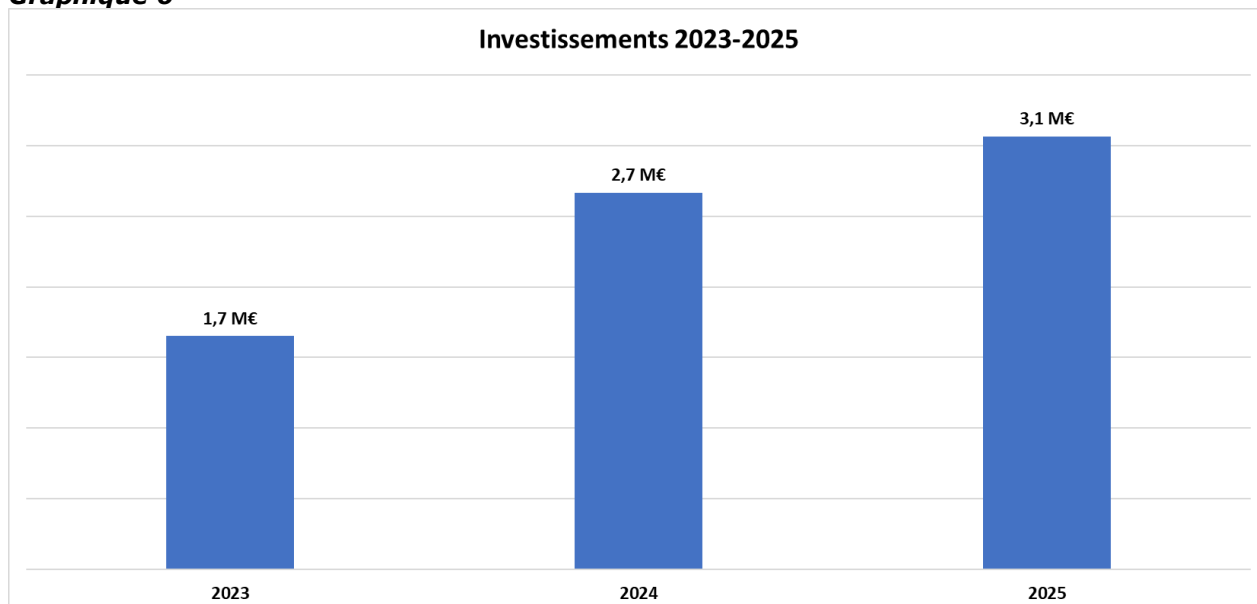
Graphique 5



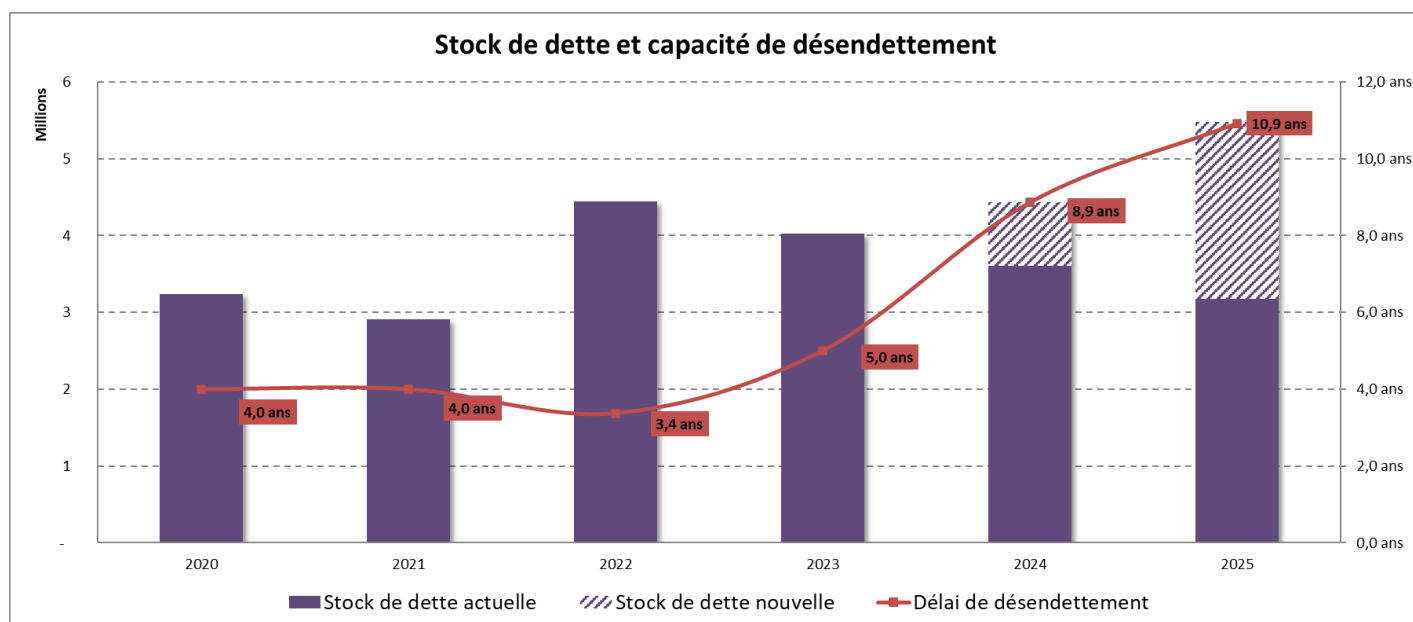
L'épargne nette devenant faiblement négative en 2025 (-78 K€), il faudra être vigilant pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des investissements (**graphique 6**) nécessitera de recourir à l'emprunt dans des proportions élevées. Ainsi le stock de dette, actuellement de 4.4 M€, s'élèverait à 5.2 M€ en 2025. La capacité de désendettement qui est de 5 années en 2023, progresserait à 10.9 années en 2025 (**graphique 7**), marquant une évolution du niveau d'endettement sans toutefois transgresser les règles d'équilibre budgétaire.

Graphique 6



Graphique 7



Cette situation budgétaire oblige Champagne sur Oise à maintenir ses efforts de gestion en matière de dépenses de fonctionnement et de maîtrise des frais de gestion des équipements afin de maintenir son rôle en matière d'animation du territoire.

II/ Les orientations budgétaires

Face à une situation économique moins tendue mais qui reste incertaine la municipalité maintiendra son fort engagement en faveur du développement du territoire.

Dans cette contrainte budgétaire, la Commune continuera à conduire des actions pour la gestion des services publics locaux de proximité (A). La Commune confirmera sa capacité à être le niveau pertinent de développement des investissements structurants du territoire (B). Le service

assainissement maintien une trajectoire budgétaire plus favorable compte tenu de ses particularités de fonctionnement (C).

A/ Dépenses et recettes de fonctionnement

Si les dépenses de fonctionnement sont en progression elles augmentent moins rapidement que les recettes et permettent d'envisager un équilibre budgétaire plus favorable en 2024, suite à la diminution de la pression des coûts énergétiques.

BP 2023	BP 2024	Evol. en %	BP 2023	BP 2024	Evol. en %
Dépenses réelles de fonctionnement			Recettes réelles de fonctionnement		
6 158 K€	6 300 K€	+ 2,3%	6 003 K€	6 266 K€	+ 4,4%

1/ Recettes de fonctionnement

1-1 Fiscalité

- Fiscalité directe

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales 2024 ne sera pas aussi importante qu'en 2023 où il avait fallu faire face à une inflation exceptionnelle. Toutefois l'évolution attendue atteindra 3.9 % de leur valeur forfaitaire, ce qui devrait conduire à une progression du produit fiscal de 88 K€.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2024 est de 3 235 K€ ne nécessitant pas de progression des taux de fiscalité. Il est à noter qu'après la réforme de la fiscalité locale à travers la suppression de la taxe d'habitation sur les propriétés principales, la commune perçoit dans son produit fiscal, une contribution corrective d'environ 850 K€, ce qui signifie que le produit des taxes perçues sur le territoire post-réforme est défavorable.

Les taux de fiscalité seront donc maintenus aux niveaux antérieurs :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 34.91 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 69.23 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 21.08%

- Fiscalité indirecte

- o Le produit de la Taxe Communale Additionnelle sur les droits de mutation, perçue sur les cessions immobilières, prendra en compte le ralentissement du marché immobilier, devait atteindre 200 000 € (-33% par rapport à 2022).
- o La taxe perçue sur les pylônes électriques sera maintenue à 91 K€
- o Le produit de la taxe finale sur la consommation électrique devrait être de 140 K€ en 2023 soit un niveau supérieur au montant attendu en 2023 qui s'est révélé plus favorable.

- Fiscalité économique

La compensation d'une partie de la fiscalité économique perçue par la CCHVO sur les entreprises de Champagne sur Oise est maintenue à 922 K€, les effets de la suppression d'une partie de cette fiscalité (disparition de la CVAE) n'a pas d'impact attendu car la CCHVO sera compensée par le bénéfice d'une fraction de produit de TVA.

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Champagne sur Oise est bénéficiaire de mécanisme de péréquation dit horizontal, prélevé au niveau des communes les plus favorisées et distribuées au profit des autres communes, elle a perçu 100 K€ en 2023. Mais s'il est prévu que la commune reste contributrice de ce fond, par prudence, compte tenu de la volatilité des critères, il n'est pas prévu de recettes à ce titre.

- Fonds de de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

La Commune devrait rester éligible au FSRIF en 2024, toutefois la diminution imprévue en 2023 (- 30 K€) nécessite par prudence de diminuer les recettes attendues, malgré des critères qui devraient rester favorables (potentiel financier moyen par habitant et niveau de revenu des habitants).

EXERCICE	FSRIF
2021	316 456 €
2022	316 244 €
2023	279 315 €
2024	Prévisionnel : 280 000 €

1-2 Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation forfaitaire, l'une des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement ne devrait pas progresser.

A l'inverse les dotations de péréquations établies en fonction de critères de richesses devraient progresser en raison des augmentations prévues par la loi de finances 2024 (+320 M€), il s'agit pour Champagne sur Oise de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation. Toutefois, par prudence et compte tenu des incertitudes liées à l'écrêtement qui pourrait résulter des répartitions des dotations de péréquation, il est proposé de n'augmenter que légèrement le niveau des dotations de + 1.13 %.

EXERCICE	Dotation Forfaitaire	Dotation de Solidarité Rurale	Dotation Nationale de Péréquation
2021	318 314 €	76 278 €	69 692 €
2022	316 698 €	77 112 €	70 503 €
2023	318 490€	89 685 €	70 418 €
2024	Prévisionnel : 320 000 €	Prévisionnel : 85 000 €	Prévisionnel : 70 000 €

Autre dotation :

Le Fonds de Compensation de la TVA qui est calculé sur les dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments publics et des voiries communales réalisées en 2022, devrait s'élever à 16 K€ (23 080 € ont été perçus en 2023).

1-3 Produits des services et du domaine, autres recettes de fonctionnement

Recettes tarification des services

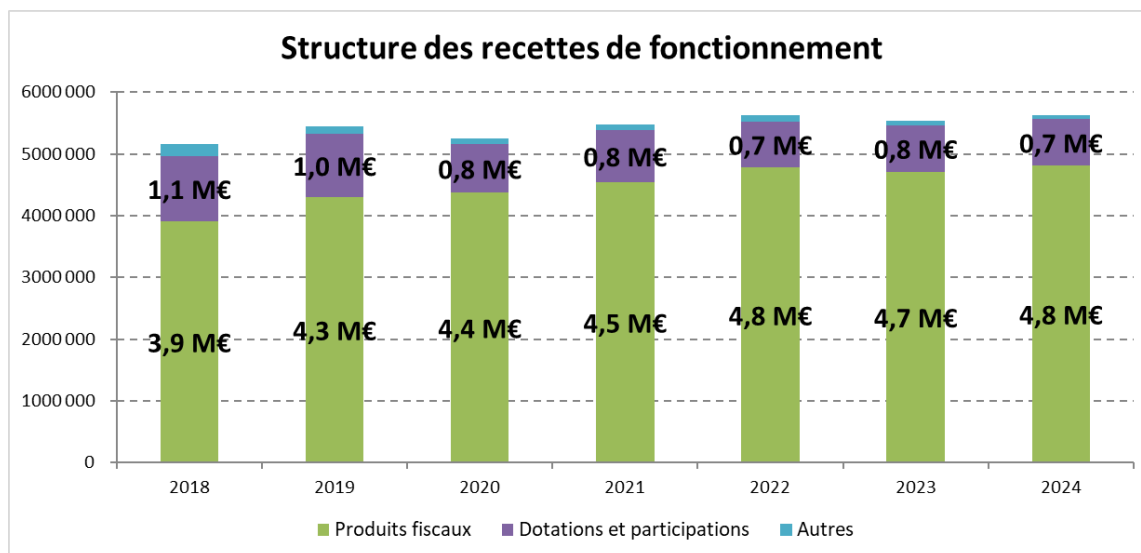
Les produits des services (539 K€) devraient progresser de 4.69% en raison des niveaux de fréquentations constatés dans les services restauration scolaire (230 K€ ; +4.55%) et d'accueil de loisirs (179 K€ ; +14%) et du club ado (10 K€ ; +25%).

Les aides de la CAF au titre des politiques familiales perçues au titre du nouveau dispositif Convention Territoriale Globale qui décline un projet social en faveur d'une politique familiale. Le niveau de prestation devrait ainsi être en progression (+1.54 %) par rapport au précédent dispositif contractuel.

Il est prévu que les recettes de location sont prévues en progression de 5% seront inscrites en recettes de fonctionnement.

Cession de terrain

Après la cession du terrain au promoteur chargé de l'opération d'aménagement du projet urbain intergénérationnel, il est prévu la vente d'un terrain constructible, place de Montigny.



2/ Dépenses de fonctionnement

2-1 Charges de fonctionnement général

Les coûts énergétiques diminuent en comparaison avec l'année 2023 avant la flambée des prix. Les coûts d'électricité retrouveraient leur niveau de 2022 :

- Electricité : 198 K€ (-20.50 %)
- Chauffage : 285 K€ (-30.46 %)

Les dépenses de fonctionnement courantes sont en progression avec une très forte augmentation du contrat d'assurances multirisques suite à son renouvellement et malgré une négociation conduite par un contrat groupé de commande avec le CIG rassemblant plus de 130 collectivités. A l'inverse les frais de télécommunication connaissent une baisse sensible suite à la rationalisation des contrats.

- Carburants : 36 K€ (+ 3.43%)
- Maintenance : 124 K€ (+6 %)
- Assurances multirisques : 45 K€ (+137%)
- Frais de télécommunications : 16 K€ (-11%)
- Frais de nettoyage des locaux : 74 K€ (-8%)

Les efforts en matière de gestion du patrimoine seront poursuivis avec la mise aux normes des différentes installations (électriques, bâti...) alors que les actions en matière de réduction de son coût budgétaire et de son impact environnemental seront maintenues ou développées : diminution de la pose des illuminations, extinction de l'éclairage public, gestion des températures dans les bâtiments, ...

Le marché de diagnostic énergétique proposé par la CCHVO offrira une mesure du fonctionnement énergétique de cinq des principaux bâtiments communaux et de fournir des solutions d'optimisation de leur performance.

L'aménagement des espaces verts

La Commune bénéficie d'un environnement vert particulièrement agréable, pour lequel la municipalité maintiendra ses actions en faveur de sa gestion différenciée plus respectueuse de l'environnement et permettant d'en valoriser la diversité avec notamment la conduite d'une gestion durable du cimetière avec un engazonnement de ses allées.

2-2 Politiques sectorielles

La municipalité engagera une action volontariste en faveur de ses politiques locales dans une démarche d'amélioration de leur efficacité.

Enfance - Jeunesse - Scolaire

- *Restauration scolaire* (258 K€ ; + 46.26 %) : le nouveau marché de restauration scolaire a dû prendre en compte les effets de l'inflation sur le coût des denrées alimentaires provoquant une

progression inédite des frais de restauration qui nécessitera d'engager une réflexion sur la composition des repas pour en minimiser l'impact pour les familles.

- Service Enfance – accueil de loisirs (89K€ ; +22.80 %) : le programme pédagogique développé sera maintenu avec des efforts pour assurer un niveau de sortie et d'animation. Ce sont principalement la répercussion des coûts de restauration qui provoquent la forte progression budgétaire.

- Service jeunesse (61K€ ; +8.84 %) : le programme d'activités à destination des jeunes de 12-16 ans sera maintenu, c'est le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes qui a été renouvelé en septembre 2023 qui explique une partie de la progression des dépenses avec la conduite de nombreuses actions et notamment un projet de sécurisation à la sécurité routière qui devrait réunir de nombreux partenaires pendant une journée.

Les séjours été et ski seront maintenus avec une progression des dépenses liés à l'augmentation des coûts de transport et d'hébergement dans un contexte d'inflation tarifaire.

- Action scolaire : la participation au fonctionnement de la caisse des écoles sera en légère augmentation (+4.48 %) afin d'appuyer les projets pédagogiques présentés par chacune des écoles. Les frais de fonctionnement affectés aux écoles seront en stagnation afin de faire face à l'envolée des coûts de restauration scolaire (63 K€ ; 0%).

- Santé : Pour faire face au plus grand défi qui s'impose au territoire, après le départ de l'ensemble des médecins de ville en 2023, la municipalité a engagé plusieurs cabinets de recrutement (30 K€) et pris en location l'actuel cabinet médical afin d'assurer une mise à disposition de locaux immédiate pour les candidats à l'installation (40K€).

Action sociale et intergénérationnelle

- Action sanitaire et sociale (85 K€ ; -3.33%) : le soutien en faveur des personnes en difficulté sociale seront appuyées à travers la participation communale au fonctionnement du CCAS. Après l'installation du conseil des aînés, l'année 2024 permettra à cette nouvelle instance de d'apporter un autre regard sur la vie locale.

Les actions à destination des personnes âgées à travers les ateliers seniors et les actions de convivialité et de découverte (sorties, colis, et repas de fin d'année...) seront activement soutenues à nouveau cette année. Les actions solidaires et familiales (parcours du cœur, semaine bleue...) seront à nouveau proposées avec un appui particulier aux actions intergénérationnelles destinées au partage de moments ludiques propices à créer un lien social (jeux extérieurs, cuisine des aînés, sortie familiale...).

Sécurité

- Sécurité (92 K€ ; -3.08%) : ce secteur connaîtra une légère baisse avec une diminution de la participation au SDIS (82K€ ; -0.84%). Après l'installation d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il s'agira de faire vivre la stratégie permanente et concertée de prévention et de sécurité. Les moyens à destination de la Police Municipale seront maintenus et permettront de mener des actions de sensibilisation (permis piétons) et de prévention de violences (réflexion pour mettre en œuvre une cellule de gestion des violences intrafamiliales).

Développement des services

- Développement des services publics : suite à la fermeture programmée de la Poste, la Commune organisera l'installation d'une Agence Postale Communale dans le souci de maintenir ce service public de proximité essentiel. Selon les travaux d'aménagement de la maison des services cette installation pourrait être programmée en fin d'année.

Vie locale et culturelle

- Culture : L'offre culturelle sera aussi diverse cette année avec le renouvellement du ciné plein air et le déroulement des spectacles musicaux de la fête de la musique ainsi que d'un concert au sein de l'Eglise.

- Un partenariat sera organisé avec le Pôle Itinérant en Val d'Oise (PIVO) – qui propose des spectacles de théâtre dans les territoires du Val d'Oise pour que 4 représentations se déroulent à Champagne.

L'action musicale à destination des enfants sera affirmée avec la mise à disposition des écoles d'une programmation d'animation éducative musicale à travers les interventions d'un assistant spécialisé d'enseignement musical.

Le partenariat avec l'université de Cergy Pontoise permettra à nouveau une animation autour du planétarium itinérant alors que des actions en faveur de la découverte de la science seront proposées à l'occasion de la fête de la science.

Autour de la Bibliothèque un programme d'animation culturelle sera renouvelé poursuite des conférences sur l'histoire de l'art, l'accueil de spectacles de contes et une sensibilisation à la science et à la technologie avec la venue du Fab-Truck.

- Actions en faveur de la vie locale : la municipalité se mobilisera en faveur de l'animation de la vie locale à travers d'une part les aides aux associations (72K€ ; -4%) constituées des subventions de fonctionnement ainsi que de la mise à disposition de moyens et d'équipements communaux et d'autre part des festivités municipales (fête du 13 juillet, carnaval...).

2-3 Charges financières

Les intérêts de la dette seront en forte diminution à 50K€ (-12.28 %) en lien avec des taux d'intérêts contractés à des niveaux historiquement bas.

2-4 Autres participations financières

- Une nouvelle contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 60 K€ (54K€ versés en 2023) sera inscrite.

- Une participation au titre du Fonds National de Garantie des Ressources sera inscrite dans les mêmes proportions qu'en 2023 (335K€), elle est liée à la suppression de la taxe professionnelle.

- En raison du déficit de logements locatifs sociaux qui doit atteindre 25% (le taux est actuellement de 21.49%), la commune restera prélevée au titre de l'article 55 de la loi SRU (article L302-5 code de la construction et de l'habitation). Il est prévu à ce titre 25K€.

2-5 Masse salariale

Les crédits affectés à rémunération des personnels en 2024 représentent 51.59 % des dépenses réelles de fonctionnement. La masse salariale évolue ainsi 3.74 % par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

	BP 2023	BP 2024	Evol. En%
Charges de personnel	3 132 K€	3 250 K€	+ 3.74%

L'impact des mesures catégorielles réglementaires qui ont un impact sur la masse salariale, s'appliqueront en 2024 sur l'ensemble de l'année alors que certaines n'ont portées en 2023 que sur quelques mois :

- Revalorisation indiciaire de 1.5 % : +20 K€ (+ 6 mois)

- Revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des fonctionnaires : + 37 K€

- De nouvelles évolutions du SMIC sont prévues en 2024, faisant suite aux effets de son indexation sur les prix à la consommation, ce qui génère une revalorisation salariale qui s'applique aux traitements des agents de catégorie C positionnés sur les premiers échelons de leurs grades : + 46 K€

- L'évolution des rémunérations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) qui résulte de l'évolution de carrière des agents communaux (avancement de grade et d'échelon, promotion interne) est pris en compte: + 15 K€

Les choix internes visant à une maîtrise de l'évolution de la masse salariale ne suffiront pas à limiter l'augmentation de la masse salariale (limitation du nombre d'heure supplémentaire, gel de postes...).

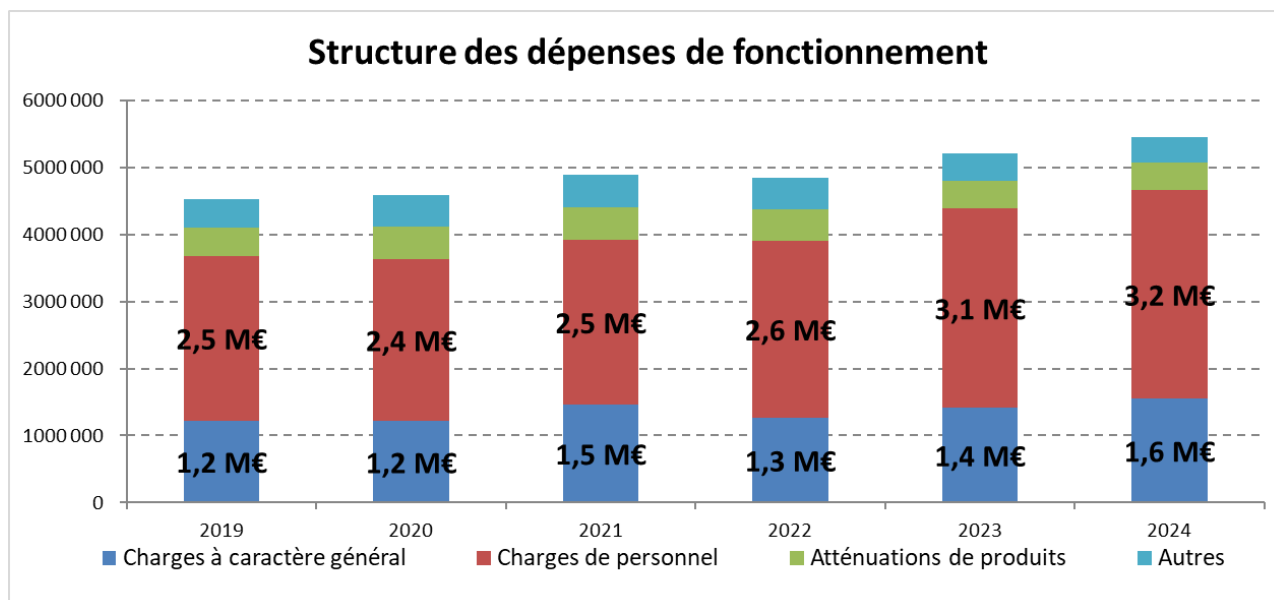
L'ensemble des mesures externes réglementaires qui s'impose sur la structure des rémunérations ne permet pas de contenir le volume de la masse salariale à moins de + 3.01 % par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution des effectifs entre 2023 et 2024 devrait être la suivante :

Evolution des effectifs	2024		Prévisionnel 2024	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	5	6	1	1
Contractuels (droits publics, droits privés et vacataires)	6	3	1	1

Effectifs par filière au 01/01/2024	Fonctionnaires	Contractuels
ADMINISTRATIVE	13	2
TECHNIQUE	25	7
ANIMATION	8	7
CULTURELLE	1	1
SECURITE	4	
Total	51	17





B/ Dépenses et recettes d'investissement

BP 2023	BP 2024	Evol. en %
Dépenses réelles d'investissement		
4 904 K€	4 702 K€	- 4,1%

BP 2023	BP 2024	Evol. en %
Recettes réelles d'investissement		
3 877 K€	3 848 K€	- 0,8%

1/ Dépenses d'investissement

Le plan d'investissement 2024 prévoit un volume global de 4.7M€ d'investissement dont 2.6 M€ de nouveaux équipements.

- Les dépenses d'équipement 2024

HORS RESTES A REALISER	BUDGET 2023 (K€)	REPORT BUDGET 2024 (K€)	BUDGET 2024 (K€)
421 : Divers matériels	165		205
422 : Bâtiments scolaires	323	13	433
423 : Divers bâtiments	1 882	63	953
424 : Voirie et opé foncières	716	517	356
425 : Eclairage public	179	80	79
427 : Cadre de vie	60	26	21
202101: Restauration EGLISE		194	50
202102 : Création PARKING		116	0
202201 : Aménagement MAISON SCES		590	152
202301 : Création ESPACE CULTUREL		24	265
202302 : Création GROUPE SCOLAIRE		14	50
Total 202401 : Réhabilitation Rue de Chambly			40
Total	3 326	1 638	2 605

Les évolutions des inscriptions budgétaires sont liées à la reprise en restes à réaliser des crédits affectés

- Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/C)

Deux AP/CP seront proposées pour les opérations qui devraient se prolonger sur plusieurs exercices budgétaires

Autorisation de Programme (AP)	Pour mémoire AP votée y compris ajustement années antérieures	Autorisation de Programme	Crédits de Paiements 2024	Crédits de Paiements 2025	Crédits de Paiements 2026
Centre culturel	5 000 000 €	5 000 000 €	265 000 €	2 368 000 €	2 367 000 €
Eglise	1 150 000 €	1 150 000 €	50 00 € (194 400 € + RAR 2023)	550 000 €	550 000 €

Valoriser le patrimoine

- Après le diagnostic et l'établissement du programme de restauration de l'Eglise, les études préalables aux travaux ont débuté et pourraient permettre de lancer les premières consultations en vue d'un lancement des marchés publics pour la réalisation de la première tranche, à la fin de l'année 2024. La sauvegarde de cet édifice emblématique de notre commune est un enjeu majeur (244 K€) et devrait être soutenu par les financeurs compte tenu de son importance historique, la soutenabilité financière des travaux en dépend.

Développer les services et les commerces

- Les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement sont en cours de finalisation et devraient permettre une utilisation du parking au cours du premier trimestre. Cet accès facilité aux commerces sera un outil de revitalisation du centre-ville au service des Champenois (115 K€).

- Les travaux de création d'une maison des services en plein cœur de ville devraient débuter en cette année, leur démarrage a été retardé compte tenu des délais de réponses des organismes finançant le projet. Outre une agence postale communale, cet établissement offrira un espace pour accéder facilement et directement aux services locaux de proximité : police municipale, social, jeunesse...(743 K€).

Aménager le territoire

- Le projet « centre bourg » de développement urbain intergénérationnel a pris une tournure opérationnelle après la cession foncière au profit du promoteur choisi, GUISET CONSEIL, qui sera chargé de construire 75 logements dont une résidence pour personnes âgées. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, les travaux devraient débuter cette année.

- Second volet du projet centre bourg, l'opération de construction d'un espace culturel destiné à développer les espaces de diffusion culturelle et artistique, après une phase d'élaboration du programme, va pouvoir entrer dans une phase d'étude avec le recours à un concours d'architecte pour déterminer le projet qui sera retenu et le lancement des marchés de travaux (295 K€).

- La gestion des eaux pluviales de la rue des Gaudines permettant de chemiser les anciens réseaux et de rétablir les connexions des particuliers constitue un volet environnemental essentiel pour la gestion de l'écoulement des eaux pluviales sur le territoire (450 K€).

- La végétalisation des cours de l'école élémentaire (programme OASIS) du stade vise à lutter contre les îlots de chaleur et de manière plus large à transformer les espaces de récréation. Une réflexion a été conduite à travers des ateliers animés par l'équipe du CAUE95 réunissant un groupe d'enfants ambassadeurs de tous les niveaux de l'école élémentaire, et un groupe d'adulte (personnel éducatif : enseignants, directrice, directeurs et animateurs du périscolaire, personnel du service technique...). Après l'élaboration du cahier des charges un paysagiste va être chargé de conduire les travaux (260 K€).

- Dans le cadre de la planification de ses futures opérations, Champagne sur Oise réservera des crédits pour de nouvelles acquisitions foncières nécessaires au développement de ses opérations et plus particulièrement pour acquérir un espace permettant l'accueil de futurs médecins (455 K€).

Mise aux normes et entretien des infrastructures

- Infrastructures sportives : Après les importants travaux d'amélioration des vestiaires du stade de football et l'installation d'un arrosage automatisé de la pelouse du stade de foot, l'année 2024 sera marquée par le passage à un éclairage leds du terrain d'honneur de football (50K€).

- L'agenda Programmé d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite qui répond à l'obligation légale de rendre accessible les Etablissements Recevant du public devra être mis en œuvre sur l'ensemble des bâtiments communaux pour un coût estimé à 200 K€.

- Les travaux de réfection des bâtiments scolaires indispensables pour maintenir le patrimoine bâti communal et améliorer ses performances thermiques constitueront à nouveau une part importante du programme d'investissement, avec cette année la pose de volets roulant dans l'école élémentaire du Stade et le groupe scolaire Duhamel dans le but de limiter le rayonnement solaire (218 K€).

2/ Recettes d'investissement

2-1 Subventions

La municipalité a mené une recherche active de subventions, ce qui a permis d'obtenir des financements importants de certaines opérations.

- Maison des services. Le Département du Val d'Oise et l'Etat au titre de la DSIL ont accordé leur aide financière (388 K€). La Région Ile de France devrait apporter une réponse à la demande qui a été présentée au cours du premier trimestre 2024.

- Le parking est financé par un fond de l'Etat dit « amendes de police » et qui est destiné aux aménagements de voirie, qui cumulé avec le financement du Département permet un financement à hauteur de 80% (344 K€).

- La mise en accessibilité des bâtiments devrait être financée à hauteur de 65 K€ par l'Etat au titre de la DETR.

- Les travaux d'entretien des bâtiments scolaires (peinture, acoustique...) sont également financés par le Département (17 K€).

Les autres participations financières en lien avec les équipements programmés ne seront inscrites dans le budget que lorsqu'elles auront été accordées.

2-2 Autres recettes

Les recettes du Fonds de Compensation de la TVA correspondant au remboursement d'une partie de la TVA réglée par la commune pour la réalisation de ses opérations, le montant est calculé sur les dépenses d'équipement éligibles en année n-2, c'est à dire en 2022, devraient s'élever à 250 K€, en diminution de 31% alors que les recettes attendues de taxe d'aménagement perçues sur les nouvelles constructions, atteindraient comme en 2023 50K€.

Une recette exceptionnelle est inscrite cette année en raison du produit de la cession foncière au promoteur GUISSET CONSEIL qui atteindra 1.5 M€.

Le résultat excédentaire antérieur anticipé de l'exercice 2023 doit permettre de reprendre en section d'investissement 1.2M€ qui participera au financement des investissements.

Enfin la Commune devrait autofinancer une partie de ses dépenses à l'aide de sa section de fonctionnement et plus particulièrement à travers une dotation aux amortissements à hauteur de 200 K€ ainsi qu'un autofinancement volontaire de 1 257 K€.

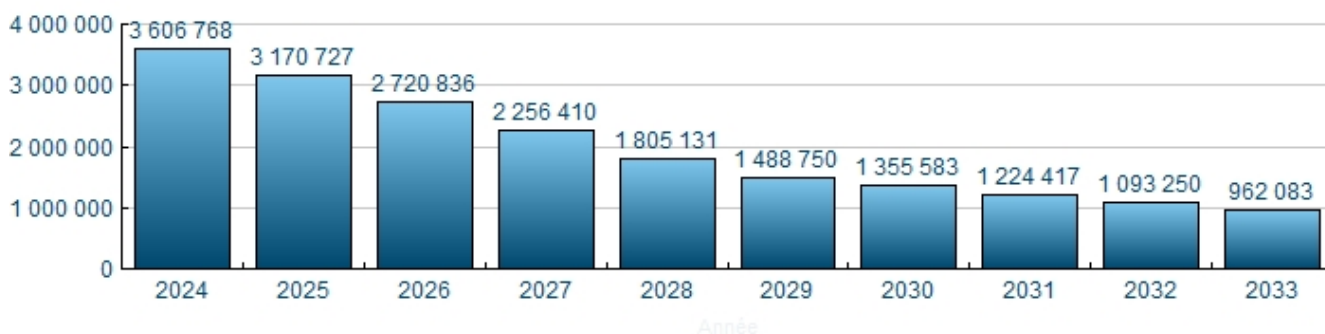
2-3 Dette

La dette communale reste encore classée pour 100% de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon la charte Gissler (Charte de bonne conduite).

Le délai de désendettement (nombre d'années nécessaires pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute y était affectée) progresse suite au remboursement du prêt mobilisé en 2022 et dont le remboursement a débuté en 2023. Il est simulé à 8,9 années en 2024 car il s'agit d'un effet de la baisse de l'épargne brute calculée dans la prospective.

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024
Capital restant dû au 1/01/N	3 139	3 554	3 233	2 909	4 440	4 030
Délai de désendettement	2,7 ans	4,3 ans	4,0 ans	3,4 ans	5,0 ans	8,9 ans

Au 1^{er} janvier 2024 le profil d'évolution de la dette est le suivant :



Détail de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice 2024 :

	Nombre d'emprunts	Montant en k€
Total dette au 01/01/2024	7	4 030 K€
Capital payé en 2024		436 K€
Intérêts payés en 2024		50 K€

Malgré un ambitieux programme d'investissement l'inscription d'un emprunt d'équilibre de la section d'investissement sera limitée à 25 K€ en raison de la reprise des résultats des exercices antérieurs et de la cession foncière du centre bourg exceptionnelle (1.5 M€). Il convient de souligner que cet emprunt ne sera à lever dans sa totalité que si l'ensemble des opérations sont réalisées.

C/ Service Assainissement

BP 2023	BP 2024	Evol. en %
---------	---------	------------

Dépenses réelles d'exploitation

255 K€	262 K€	+ 2,75%
--------	--------	---------

Dépenses réelles d'investissement

1 866 K€	1 652 K€	- 11,25%
----------	----------	----------

1 Section d'exploitation

1.1 Les recettes de la section d'exploitation

Le financement du service assainissement repose sur la seule redevance d'assainissement (360 K€).

En raison des nouveaux usages, les consommations par ménage diminuent générant une perte des recettes associées au volume d'eau produit. La recette en 2024 est donc prévue en diminution pour suivre cette tendance (-2.70%).

1.2 Les dépenses de la section d'exploitation

Les prévisions des frais de maintenance sont diminuées en fonction du plan de gestion des réseaux proposé par le prestataire (180 K€ ; -10%).

Les frais d'études pour la conduite d'un Schéma Directeur d'Assainissement sont inscrits pour un lancement du marché d'étude (30K€). Il s'agit d'un outil de programmation visant à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées. Le précédent schéma (2006) doit être entièrement révisé, son élaboration se déroulera sur plusieurs années.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage est maintenue afin de suivre l'exécution du marché d'exploitation (14K€).

Enfin en prévision du transfert obligatoire de la compétence assainissement en 2026 à la CCHVO, il est mis un montant permettant de préfigurer les conditions de ce transfert (20K€).

Le chapitre 66, qui concerne les intérêts des emprunts, est en baisse constante, il suit la logique de l'extinction de la dette.

2 Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- Amortissement des immobilisations pour 136 K€
- Report de l'excédent 2023 (676 K€)
- Subventions d'investissement qui correspondent au report solde des inscriptions antérieures liées aux opérations du Schéma Directeur d'Assainissement (225 K€).

2.2 Les dépenses d'investissement

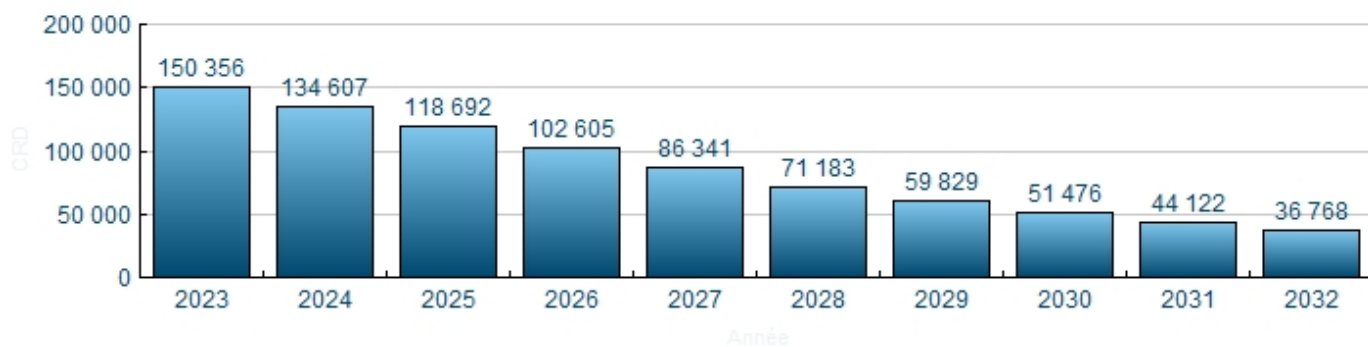
La principale dépense d'équipement prévue en 2024 concerne les travaux de chemisage du réseau de collecte des eaux usées rue des Gaudines sont inscrits à hauteur de 248 K€.

Le remplacement de pièces importantes de la station d'épuration, le dégrilleur et des sondes bypass, est également prévu cette année pour 70 K€.

Après un accord de l'Agence de l'Eau Sainte Normandie sur le procédé proposé, une modélisation des apports d'eaux pluviales sur la station d'épuration sera mise en place à la demande du service de la Police de l'Eau (25K€).

3- Dette

Le profil d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2024 est le suivant :



*dont 3 emprunts de l'AESN à taux 0 pour un montant de 103 K€

Détail de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice 2024 :

	Nombre d'emprunts	Montant en k€
Total dette au 01/01/2024	5*	134 K€
Capital payé en 2024		16 K€
Intérêts payés en 2024		1 K€

CONCLUSION

Le contexte économique et financier 2024 est plus apaisé malgré de nombreuses incertitudes, et il devrait permettre de conduire dans un contexte plus serein les projets communaux structurants. Les efforts de gestion doivent être maintenus et accrus afin de renforcer la trajectoire budgétaire pluriannuelle et faire face aux importants investissements à porter. Le faible niveau de recours à l'emprunt et l'absence de progression de la fiscalité marquent le caractère à la fois ambitieux et réaliste du projet municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du débat d'orientations budgétaires pour 2024.